

Quel accès et quel(s) diplômes pour devenir sage-femme ?

Il existe 34 écoles de maïeutique en France, **dont 2 en Bretagne (Rennes et Brest)**.

Les étudiants sont admis par les voies PASS/L.AS/Passerelles (au sein des universités).

La formation de sage-femme se déroulera à compter de la rentrée 2024 en 3 cycles :

1. le premier cycle, d'une durée de 3 ans, permet aux étudiants sages-femmes d'acquérir les bases de la physiologie, notamment obstétricale, gynécologique et pédiatrique. Il confère le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) ;

2. le second cycle, d'une durée de 2 ans, est consacré à l'apprentissage du diagnostic et à la connaissance de la pathologie obstétricale, gynécologique et pédiatrique. Les étudiants sages-femmes suivent en outre des modules relatifs à la contraception, l'échographie, l'aide médicale à la procréation, etc.



3. le troisième cycle, d'une durée d'un an. Le programme est en cours de construction. *Informations à venir.*

A l'issue de la 6^e année, il est délivré aux titulaires le diplôme d'état de docteur en maïeutique, titre obligatoire pour exercer la profession de sage-femme.

Quelle rémunération pour un(e) sage-femme ?

Le métier de sage-femme permet de gagner **un salaire moyen compris entre 2 000 et 4 000 euros par mois**. Ces différences peuvent être expliquées par l'exercice des fonctions dans le secteur privé ou public, l'ancienneté dans la profession (grade et échelon), la ville d'exercice...



Contacts utiles

Ameli : contacts départementaux

- Côtes d'Armor : rsp22@assurance-maladie.fr
- Finistère : srps29@assurance-maladie.fr
- Ille et Vilaine : rps.accueil.cpam-ille-et-vilaine@assurance-maladie.fr
- Morbihan : service.conventionps.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr

Par téléphone : 36 08, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

(service gratuit + prix appel)

www.ameli.fr/sage-femme/contacts

Pour plus d'informations

Ordre national des sages-femmes

www.ordre-sages-femmes.fr

URPS Sages-Femmes Libérales de Bretagne

www.urps-sages-femmes-bretagne.fr

Conseils de l'Ordre départementaux

- Côte d'Armor : cd22@ordre-sages-femmes.fr
- Finistère : cd29@ordre-sages-femmes.fr
- Ille et Vilaine : cd35@ordre-sages-femmes.fr
- Morbihan : cd56@ordre-sages-femmes.fr

ARS Bretagne

www.bretagne.ars.sante.fr/sante-des-femmes-2

Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes (ANESF)

www.anesf.com

Écoles de sages-femmes de Bretagne

• École universitaire de maïeutique de BREST (EUMB)

22 Avenue Camille Desmoulins, CS 93837, 29238 BREST CEDEX

Tél : 02. 98. 01. 71. 65

Mail : secretariat.esf@univ-brest.fr

- Directrice : Anne Moal-Patault

- Secrétaire : Marlène Ruet

Site web : <https://nouveau.univ-brest.fr/maeutique/fr>

• École de sages-femmes de RENNES

2 rue Henri Guilloux, 35033 Rennes Cedex 09

Tél : 02 99 28 99 40

Mail :

- Directrice de l'école de sages-femmes :

Malorie PARENT :

malorie.parent@univ-rennes.fr

- Assistante administrative :

Marianne Roulleau :

marianne.roulleau@chu-rennes.fr

Site web : <https://medecine.univ-rennes.fr/maeutique>

Quel est le rôle d'un(e) sage-femme ?

La profession de sage-femme est une profession médicale réglementée par le code de la santé publique et le code de déontologie des sages-femmes.

Professionnel de santé de premier recours de la santé des femmes, il/elle assure en premier lieu le suivi médical des grossesses physiologiques, du diagnostic de la grossesse jusqu'aux mois suivant la naissance, ainsi que celui des nouveau-nés. Mais leur spectre de compétences est également beaucoup plus large : il/elle peut prodiguer un suivi gynécologique et de prévention des femmes à tout âge, et est habilité.e à réaliser différents examens et gestes médicaux.

Le/la sage-femme travaille en réseau avec d'autres professionnels de santé et exerce en établissement de santé, en libéral, en service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou encore en centre de planification familiale. Il/elle peut également travailler dans un laboratoire de recherche, dans l'enseignement...

Sage-femme, référent.e de la santé des femmes

Profession médicale réglementée, le/la sage-femme pose **un diagnostic et réalise des prescriptions**.

Ses actes sont pris en charge par l'Assurance Maladie, y compris ceux réalisés à distance (télésanté).

Sage-femme, référent.e du suivi de grossesse

Le/la sage-femme est un.e **spécialiste des grossesses physiologiques**

et effectue, de fait, le suivi de la femme enceinte, de la consultation préconceptionnelle, l'annonce de la grossesse jusqu'à l'accouchement.

Ainsi, à ce titre, les patientes déclarent un.e sage-femme référent.e de leur parcours en périnatalité.

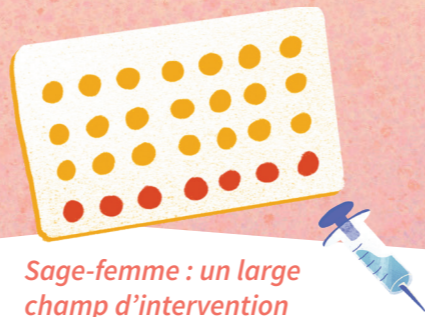
Il/elle :

~ **prescrit et effectue tous les examens nécessaires au suivi de grossesse**, anime des séances de préparation à la naissance et à la parentalité, apporte son soutien psychologique aux futures mères ;

~ **assure le bon déroulement de l'accouchement** en posant le diagnostic du début du travail et en suivant son évolution, aidé.e de technologies de pointe (monitoring, échographies...);

~ **réalise l'examen clinique du nouveau-né après la naissance** et accomplit les gestes de réanimation si nécessaire.

Dans le post-partum, il/elle effectue le suivi médical de la mère et de l'enfant, accompagne la mère ou le couple dans la mise en place de la parentalité, prodigue des conseils sur l'allaitement et l'hygiène du nouveau-né et pratique la rééducation périnéale.



Sage-femme : un large champ d'intervention

Le rôle de la sage-femme ne se limite pas uniquement à la grossesse. Spécialiste de la physiologie de la femme, il/elle réalise le suivi gynécologique et de prévention des femmes, en termes de contraception, diagnostic de grossesse, échographies, IVG, accompagnement de la ménopause, vaccination de la femme et du nouveau-né, dépistage des cancers féminins (du sein, du col de l'utérus...), addictions (tabac / alcool / cannabis), rééducation périnéale, etc.

Il/elle participe également aux activités cliniques d'assistance à la procréation médicale.

En cas de maladies ou de pathologies particulières, il/elle oriente la patiente vers un médecin généraliste ou gynécologue.



Sage-femme et exercice coordonné

Le/la sage-femme, dont certaines compétences sont communes et/ou complémentaires aux autres professionnels de santé, possède **une expertise qualitative dans le parcours de soin** dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique, gynécologique et de la parentalité.

Il/elle exerce **en réseau avec les structures et services hospitaliers, la médecine de ville, mais également avec les structures médico-sociales**, afin de répondre à plusieurs besoins en soins de la population, notamment en ce qui concerne les situations complexes impliquant un suivi pluriprofessionnel : patients diabétiques, personnes âgées vulnérables, populations en situation de précarité économique et sociale, conduites addictives, etc.



En parallèle, le choix d'un collectif peut faciliter son exercice en libéral (partage des charges administratives, gestion coordonnée, retours d'expériences...), tout en apportant la sécurité du "travailler ensemble".

Il existe **trois grands types d'équipes coordonnées pluriprofessionnelles** en santé en Bretagne :

- les Equipes de soins primaires (ESP) ;
- les Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) ;
- les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

En savoir plus sur

- www.bretagne.paps.sante.fr
- www.urps-sages-femmes-bretagne.fr

Formation maïeutique

Chiffres clés



NIVEAU D'ÉTUDES
Bac +5/6



NIVEAU DE SALAIRES
de 2200€ à 4000€



RECRUTEMENT / EMBAUCHE
Élevé



VOLUME D'EMPLOI
Élevé

(chiffres clés : site l'Etudiant)

En France, les études de maïeutique durent **minimum 6 ans**, dont cinq années d'études au sein d'une école de maïeutique. Les voies d'accès possibles sont principalement :

- la "Licence Accès Santé (LAS)" ;
- le "Parcours d'accès spécifique santé (PASS)" ;
- la voie passerelle.

Pour s'inscrire en Licence LAS ou PASS, il faut être titulaire d'un baccalauréat, d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou d'un diplôme français ou étranger équivalent au baccalauréat.